



## **Compte-rendu Comité Social d'Administration SPIP 77 19/6/2023**

### **Melun**

Concernant les effectifs CPIP sur le CD de Melun, le DSPIP se réjouit d'avoir pu garder le contractuel qui travaillait sur Réau ainsi que du retour d'un agent absent un long moment, le CD se retrouve ainsi à 5 agents, il ne devrait donc plus y avoir d'appel aux agents du MO pour un renfort.

Sur le fait que ces derniers aient été appelés plusieurs mois après le début de l'absence de l'agent, le DSPIP convient que cette réponse a été très tardive et que cela sera repris avec la direction locale.

En MO, sur le bex collectif, à la question de comprendre pourquoi passer de 10 à 20 PPSMJ reçues en bex, la direction explique que c'est le TJ qui prévoit une telle hausse.

Les propositions de la chef d'antenne ont suscité de vives inquiétudes auprès de l'équipe, notamment car rien n'avait été discuté en réunion ou en groupe de travail.

La fiche action détermine ainsi déjà des tâches précises (cf. mission du CPIP) qui rendent la charge de travail plus importante que si les personnes étaient vues en individuel. Le DSPIP a notamment convenu qu'avoir 2 sessions sur une seule matinée pouvait être lourd et afin de retravailler ce contenu, il a proposé qu'un groupe de travail entre la direction, les personnels administratifs et les CPIP se mette en place avant toute concrétisation.

Sur le pôle TIG, la CGT IP indique qu'il y a eu juste une réunion avec les référents TIG et non pas un travail au sein de l'équipe comme indiqué et donc pas d'échange non plus sur le fond et l'organisation avec l'ensemble des agents.

Les agents volontaires s'inquiètent ainsi de se voir attribuer des mesures DDSE, LSC-LC de moins de 3 mois, ce qui rendrait la charge de travail (récurrence des CAP, gestion des modifications horaires etc...) incompatible avec l'investissement demandé sur les TIG (déplacement, démarchage de partenariat, etc...).

Le DSPIP, entendant ces craintes, a également proposé que soit organisé un groupe de travail pour reprendre les modalités concrètes d'organisation d'un tel pôle.

## **Meaux**

Nous l'avions déjà dit lors de la déclaration liminaire, le document préparatoire concernant Meaux n'était pas à la hauteur de l'instance au vu des enjeux pour une antenne aussi importante que celle-ci ; nous n'avons pas été déçus par la présentation de l'expert convoqué sur ce point, à savoir le chef d'antenne.

**En effet, l'imprécision, le manque de clarté de sens et de syntaxe déjà notés se sont confirmés au travers de propos décousus, incohérents et contradictoires, démontrant au choix ou cumulativement une absence totale de préparation du sujet, une méconnaissance de l'application des peines, une absence de connaissance de la réalité de terrain et aucune considération pour les attentes de ses agents.**

Concernant le MO, nous déplorions l'absence de chiffres dans le document préparatoire et à l'annonce par le chef d'antenne qu'il avait des chiffres, l'impression qu'il y avait peut-être quelque chose à comprendre s'est vite évanouie, car voici le calcul des effectifs par CPIP avec les pôles :

=> le pôle TIG : 3 CPIP pour 300 mesures ;

=> le pôle écrou : 5 CPIP en charge des 224 DDSE, 60 SL et 25 PE, soit 67 mesures chacun ;

=> pour les suivis secteur, les autres CPIP (ont ne sait pas combien) auront 73 mesures.

Et 67 mesures contre 73, c'est « un delta important !!! » tient à souligner le chef d'antenne – c'est que l'on s'approcherait sérieusement du ratio annoncé par le DAP pour 2024...

Que dire... que 6 mesures de différence, ça ne fait PAS de différence et surtout qu'il n'a rien compris, car ce que les professionnels répètent à longueur de temps, c'est que **LES MESURES NE SE VALENT PAS**.

Alors le chef d'antenne a beau jeu d'avoir fait 3 additions et 2 divisions, cela démontre avant tout la profondeur de son **INCOMPETENCE, ELLE EST ABYSSALE**.

Si nous n'avons pas su si le DSPIP avait lu le document préparatoire avant de l'envoyer, il est certain que ce dernier n'avait pas connaissance de ces chiffres miraculeux qui vont tout régler au sein de l'antenne vu son étonnement à leur annonce.

Dernier point sur les chiffres, manquants ceux-là, il s'agit de la présentation du pôle écrou et la partie DDSE – dont on apprend au passage qu'il s'agit là d'être « actif et pro-actif sur la prise en charge des suivis sensibles ». Donc tous les DDSE sont des suivis sensibles pour le chef d'antenne...

Ce dernier présente la création de trois postes qu'occuperaient à tour de rôle les agents DDSE et développe à l'oral les postes en question.

Pour rappel, un poste « pose et mise à l'écrou », « incident » et « administratif », le tout étant censé d'une part « faire monter les agents en compétence » et d'autre part permettre une réelle efficacité dans la prise en charge – car il n'y aurait pas de communication, pas de réactivité puisque sont constatés des DDSE avec 100,

200 voire 400 incidents sans réaction du SPIP (dernier constat partagé par le DSPIP).

Là dessus, la CGT rappelle que le JAP est aussi informé des incidents et donc qu'on ne peut pas réagir à leur place.

Sur le poste « incident », 2 agents sont prévus, ils devront « appeler les PPSMJ pour récupérer les justificatifs le cas échéant, note sur APPI, déplacement au domicile si matériel à remplacer ».

Le 2<sup>nd</sup> agent positionné sur le poste « sera également en charge de réaliser les enquêtes ARSE en collaboration avec le pôle TIG ».

Avec cela, il y aurait, d'après la direction, une meilleure réactivité.

Sur le poste « administratif », il s'agit de « réceptionner les pièces judiciaires, traiter les demandes du jour, se rapprocher du pôle greffe pour vérifier si le dossier a bien été créé par le SAP ; s'occuper des demandes des stocks et vérifier le planning des poses afin de s'assurer de la finalisation des dossiers du lendemain ». Et enfin, il aura vocation à venir en appui aux collègues des deux autres postes.

Sur ce point, la CGT a tenu à indiquer qu'aucune moyenne du nombre d'incidents sur 6 mois n'est donnée, là où actuellement les 4 agents gèrent en moyenne une cinquantaine de dossiers et donc connaissent les suivis, ces derniers auront à assimiler la situation personnelle et professionnelle de plus de 220 suivis pour pouvoir alerter ou non selon le nombre d'incident constaté.

Nous avons ajouté que l'ensemble des agents DDSE étaient défavorables à un tel « projet ».

**La CGT, à laquelle se sont complètement associés le SNEPAP et FO, a clairement affirmé d'une part qu'une très grande majorité de l'équipe est contre les pôles et d'autre part, que tout ce « projet » fait fi de l'individualisation des prises en charge, est complètement contraire aux préconisations du RPO, loin de faire monter en compétence les agents (cette fameuse « spécialisation » chère au précédent DSPIP), cela va les diminuer, réduire à peu de chagrin les bases acquises lors de la formation initiale ou consolidées par des années d'expérience.**

**C'est l'illustration d'une vision complètement datée et purement numérique du SPIP et du public en charge.**

Concernant le MF, le DSPIP remercie les agents qui ont fait un véritable travail de fond et de qualité.

Les éléments communiqués sont les suivants :

- une réunion avec les partenaires est prévue le 29/6
- les personnels prennent leur poste à la SAS le 17/07
- peut-être un accueil du public courant novembre
- 5 agents y sont affectés

Compte-tenu de l'absence de visibilité, il est quasi impossible de donner plus d'éléments objectifs, que ceux indiqués au-dessus pour se projeter sur l'ouverture. Pour le DSPIP, le vrai démarrage se fera en janvier car les enveloppes budgétaires ne sont pas déterminées.

Concernant l'organisation RH sur les MA – MA bis (ex QNC) – SAS – CD, point de projection proposée par le chef d'antenne, point de chiffre, point de calcul avec une hypothèse basse / haute, c'est-à-dire anticipant que tous les départs ne seraient pas remplacés car « ben tous les ans, c'est le cas »... c'est sûr, c'est tout aussi certain que le soleil se lève tous les jours...

En plus du calcul délirant du MO, le chef d'antenne présente ainsi les choses pour la MA bis : il y aura 124 condamnés au maximum dans la MA bis (62 places de SL x 2), il pense pouvoir influencer sur les orientations des détenus en question auprès du chef d'établissement pour y mettre des personnes éligibles à la LSC et aux aménagements de peine. Donc il faudra 3 CPIP pour gérer « et démontrer notre savoir faire en terme d'aménagement de peine », « on souhaite que le SPIP mette des avis favorables assez élevés concernant ces personnes détenues ».

Soit.

Sauf que d'une part, le SPIP n'a aucune marge de manœuvre légale pour peser dans les affectations en établissement et d'autre part, il ne faut pas se leurrer, le CE du CP de Meaux, avec 124 lits, va désengorger la MA principale et on sera non pas sur un maximum de 124 personnes, mais plutôt 180 voire 220.

Le DSPIP est d'accord avec ce qu'oppose la CGT IP et estime quant à lui qu'il est nécessaire de prévoir une organisation minimum pour le MF et propose que les prévenus ne soient plus vus (ce qui concrètement entérinerait une situation déjà très fréquente compte-tenu de la charge de travail actuelle pour ceux en charge de ce public). Mais il est intéressant de voir que la direction du SPIP 77 se positionne clairement sur une telle variable d'ajustement en cas de difficulté RH – ce qui reste une possibilité non négligeable.

Le chef d'antenne a maintenu qu'il y a eu des échanges entre les OS et la direction sur la répartition des agents SAS-QNC cette année, il n'en a jamais rien été, si des mails ont été échangés c'était pour demander une réunion, réunion qui ne s'est jamais tenue.

**À l'incompétence, s'ajoutent la malhonnêteté, les tentatives de manipulation constante en voulant réécrire l'histoire, et une absence complète de remise en question.**

Lors de ce CSA, nous aurons pu constater que si le chef d'antenne de Meaux fait semblant de ne pas comprendre comment fonctionne le dialogue social (il en a lui même une très longue pratique mais indique en préambule de son propos et AU COURS DU CSA que « la semi-liberté sera gérée par le MO après consultation du CSA »), le DSPIP n'a pas la même appréhension des choses, il l'a démontré dans les échanges sur l'antenne de Melun et sur Meaux également, le DSPIP se positionne : s'il est toujours intéressé par la mise en place de pôle, **il ne retient RIEN de ce qui aura été proposé aujourd'hui par le chef d'antenne de Meaux.**

Ainsi, le DSPIP a demandé clairement au chef d'antenne de :

- proposer, sous 15 jours, une note de mobilité interne chiffrée en terme de besoins sur le MO et le MF afin de rassurer les agents pour qu'ils aient une idée de leurs conditions d'intervention s'ils souhaitent une mobilité interne
- revoir toute sa copie concernant le projet de pôle

\*\*\*\*\*

Sur le point de situation concernant Meaux, les OS constatent quelques améliorations mais déplorent l'absence de réunions institutionnelles régulières et anticipées, l'incohérence entre les tâches dévolues aux cadres et la réalité, (ce qui rend illisible l'organisation), la mise à l'écart d'un des cadres qui perdure, créant une ambiance des plus inconfortables pour l'ensemble de l'équipe.

\*\*\*\*\*

Enfin, concernant le poste d'ASS qui n'arrivera donc pas sur Meaux, la direction regrette fortement cette situation et indique que le « couac » a eu lieu au niveau de l'administration centrale et ajoute qu'ils n'ont pas le détail exact de ce qui s'est passé.

\*\*\*\*\*

Il apparaît tout de même au fil des échanges que cette idée de pôles répond pour la direction à des lacunes d'agents (certains DDSE ne sont pas vus, des TIG sont mis en place très tard...), mais plutôt que d'aller voir les agents et d'en échanger en réunion de service avec les équipes pour comprendre, s'il y en a, d'où viennent les difficultés, la direction semble voir en ces pôles une solution toute trouvée, qui non seulement améliorerait l'efficacité des prises en charge mais diminuerait également la charge de travail – mais comment serait-ce possible avec un nombre égal sinon moindre d'agents ?

Car, nous l'avons dit plus haut et nous le répétons, le « *taylorisme* » du métier de CPIP par la mise en place de pôles spécialisés enferme les agents, sape ce qui fait la richesse du métier et n'augmentera absolument pas l'efficacité des prises en charge ! C'est une erreur de croire cela.

**Pour rappel à l'attention du chef d'antenne de Meaux qui indiquait n'être pas contre la concertation si le principe de son projet était acté, RIEN N'A ETE ACTE lors de ce CSA pour l'antenne de Meaux.**

**Dans l'attente que la direction de Meaux prenne acte des demandes du DFSPIP et s'attache à produire une proposition d'organisation digne de ce nom, qui permettra sinon de répondre à toutes les situations possibles selon le nombre d'agents arrivant sur l'antenne mais au moins de poser un cadre clair pour l'ensemble des agents qui n'en partent pas, nous espérons que le DFSPIP mais également la DISP ont pris la mesure des difficultés de management sur l'antenne de Meaux.**

Le prochain CSA est fixé au 9/11/2023.

Les élus CGT IP – CGT IP 77